

(1)

(N° 110.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MARS 1897.

PROJET DE LOI INSTITUANT UN CONSEIL DE PRUD'HOMMES A SERAING ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. CAVROT.

MESSIEURS,

Le projet de loi instituant un Conseil de prud'hommes à Seraing n'a rencontré aucune objection en sections; de son côté, la section centrale l'a adopté à l'unanimité.

Le ressort de ce Conseil comprendrait, outre la commune de Seraing, celles de Boncelles, Ougrée, Plainevaux, Ramet, Rotheux-Rimière et Tilff.

L'enquête nouvelle provoquée par le Département de l'Industrie et du Travail a établi que les préventions constatées antérieurement n'existent plus aujourd'hui. Le conseil communal de Seraing, ainsi que la Députation permanente du conseil provincial, ont émis un avis favorable.

Dans ces conditions, Messieurs, la section centrale vous convie à donner satisfaction à ces vœux en votant le projet de loi qui vous est présenté.

Le Rapporteur,
F. CAVROT.

Le Président,
Bon GEORGES SNOY.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 54.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. SNOY, était composée de MM. DAUVISTER, LAMBILLOTTE, ANCION, CAVROT, FURNÉMONT et MAGNETTE.
